

**08 – Schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération -
Approbation**

Groupe communiste – Jean-Jacques MOREAU

Monsieur le président, chers collègues,

Lors de l'approbation de la charte d'orientation commerciale en 2009, les élus communistes partageaient les objectifs de maîtrise et d'orientation du développement commercial, associé aux différents critères environnementaux, sociaux, d'accessibilité.

Par ce schéma directeur d'urbanisme commercial, Nantes Métropole prolonge cette démarche, réaffirme les critères d'autorisation d'ouverture de commerces et définit les perspectives de développement de l'appareil commercial à l'horizon de 10 années.

Nous regrettons malgré tout que ce schéma n'ait toujours pas de portée réglementaire en raison du vide législatif. **En effet, la portée de ce schéma peut être réduite au regard des méfaits de la loi de modernisation de l'économie qui avait très largement libéralisé les implantations commerciales.** Cette loi a relevé de 300 à 1000 mètres carrés le seuil au-delà duquel une autorisation spécifique est obligatoire pour tout agrandissement ou création de surface commerciale et n'a toujours pas été amendée.

Il s'agit donc pour nous aujourd'hui d'anticiper une autre manière de concevoir l'aménagement du territoire. **Il nous apparaît en effet important d'intégrer l'urbanisme commercial dans l'urbanisme général. De plus, permettre aux communes et EPCI le soin d'élaborer un tel document semble aller dans le sens de la décentralisation, en déléguant des prérogatives supplémentaires aux élus de proximité. Ces derniers sont en effet les plus à même de cerner les réalités et enjeux locaux.**

Les projections d'évolutions démographiques et d'attractivité du territoire sont donc des éléments incontournables de ce schéma.

Les constats faits lors du diagnostic de l'appareil commercial, ou l'évolution des modes de consommation nous éclairent sur les enjeux sociaux, économiques, environnementaux d'un tel schéma. Par exemple, le développement croissant des zones commerciales en périphérie pose de nombreux problèmes : foncier, terres agricoles, accessibilité... ; ou, le lien fait entre le vieillissement et le commerce de proximité. Quant à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, permettez-moi de préciser qu'il s'agit effectivement d'une réelle préoccupation pour le maintien et le développement de l'offre commerciale.

Enfin, nous notons avec satisfaction la prise en compte des efforts faits par les porteurs de projet en terme d'exigences sociales – type de contrat, emploi. Ces dispositions permettront d'améliorer les conditions de travail et de pouvoir d'achat des salariés dans un secteur touché par la précarité. La non-ouverture des magasins le dimanche pourrait être intégrée dans les efforts demandés.

Je vous remercie de votre attention.